

Le vote électronique : le rapport bénéfice/risque

Résumé :

Le vote électronique est défini comme un scrutin qui implique le recours à des moyens électroniques au moins lors de l'enregistrement des suffrages. Son intérêt réside dans le fait qu'il permet d'élargir la participation et réduire les coûts des élections.

Cependant, au regard des principes fondant le caractère démocratique des élections, la prééminence du droit dans le processus électoral et la confiance de l'électorat, certains pays ont restreint l'emploi du vote électronique aux élections professionnelles ou à petite échelle, alors que d'autres tendent à le généraliser et l'utiliser dans le cadre des élections politiques.

Dans cet exposé, nous tenterons d'expliquer les risques techniques et appréhender les conditions politiques ayant conduit à des réponses différentes voire opposées au développement de cette modalité de vote.